



HAL
open science

L'attractivité des territoires : théories et réalités

Gérard-François Dumont, Laurent Chalard

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont, Laurent Chalard. L'attractivité des territoires : théories et réalités. Population et avenir, 2010, 697, pp.14-16. 10.3917/popav.697.0014 . halshs-00770081

HAL Id: halshs-00770081

<https://shs.hal.science/halshs-00770081>

Submitted on 17 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'attractivité des territoires

Théories et réalités

14 décembre 2009 : un décret du Président de la République française crée la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR). Elle se substitue à la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT), née en 2006, qui elle-même, avait pris la suite de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), créée en 1963. Avec ce dernier changement, le vocabulaire institutionnel voit apparaître un mot nouveau : « attractivité »¹. Or l'analyse de cette question semble réglée si l'on en croit les deux modèles en vogue pour décrire l'attractivité des territoires : le modèle centre-périphérie et celui de l'économie résidentielle. Mais les réalités les confirment-ils ?

Le modèle centre-périphérie

Le modèle centre-périphérie a valu à Paul Krugman, le 13 octobre 2008, le prix Nobel d'économie, notamment pour ses travaux sur la localisation de l'activité économique². À en croire l'analyse, que l'on range sous la dénomination de « nouvelle économie géographique », de ce prix Nobel, diverses raisons poussent l'activité économique à se concentrer sur un nombre limité de villes qui se trouvent être attractives. Selon le « modèle centre-périphérie, les industries se localisent dans un lieu en tenant compte de l'arbitrage entre les économies d'échelle, qui favorisent la concentration, et les coûts de transport, qui favorisent la dispersion. Chaque industrie tente alors de desservir son marché en minimisant les coûts de transport, c'est-à-dire en se rapprochant de la demande locale.

Cela entraîne un processus circulaire : les industries recherchent des localisations où la demande locale est forte tandis que la demande locale est d'autant plus forte que de nombreuses industries ont choisi cette localisation. Ce processus est à l'avantage des grands marchés. Pour expliquer les concentrations géographiques particulièrement importantes d'industries manufacturières ou de services, Krugman s'appuie sur les externalités marshalliennes classiques. Les avantages liés à la taille des marchés sont renforcés dans certains lieux par des externalités technologiques ou informationnelles liées à l'importance de la proximité dans la transmission du savoir et des connaissances »³.

Le modèle de l'économie résidentielle

Le second modèle « à la mode » depuis les années 2000 est la théorie de la base économique, que l'on peut désormais

désigner comme le paradigme de l'économie résidentielle. Selon cette théorie de la base économique⁴, la variable décisive du développement territorial, donc de l'attractivité, serait le revenu monétaire capté de l'extérieur par les territoires. Les facteurs locaux de production de la valeur ajoutée créée localement ne représenteraient qu'une modalité induite de cette captation de revenus. La base productive proviendrait donc des sources de revenu que sont les salaires associés aux emplois publics, les pensions de retraite, les prestations sociales, ou le revenu des « résidents non recensés » (résidents secondaires, touristes...). En prolongement de ces études antérieures, selon les travaux plus récents de Laurent Davezies⁵, la base économique dite « résidentielle » expliquerait le développement de nombreux territoires. En conséquence, le véritable enjeu de l'attractivité d'un territoire ne consisterait pas à créer le plus de richesses possible par lui-même, donc à favoriser une croissance endogène, mais à en capter le plus possible, selon une logique de croissance exogène, en attirant des résidents dont l'emploi est localisé sur un autre territoire, des retraités, des allocataires de revenus sociaux, des résidents secondaires... Cette théorie s'appuie sur le constat macro-économique de l'augmentation du temps libre et du développement des communications (TGV, Internet, portable...) qui facilitent le découplage entre des territoires de création de valeur ajoutée et des territoires de résidence.

Le mécanisme de la théorie de la base résidentielle peut se résumer ainsi : un territoire attire de diverses façons des revenus de l'extérieur, ce qui constitue sa base économique ; ces revenus induisent des activités locales, liées à la demande de consommation, d'équipement ou des services, qu'ils suscitent localement. En conséquence, l'attractivité du territoire dépend essentiellement de l'économie résidentielle.

Mais ces deux modèles sont-ils confirmés par les faits ? Pour le vérifier, nous avons réalisé une étude⁶ sur l'attractivité des villes moyennes non littorales d'une région française méridionale et maritime, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, villes dont les unités urbaines⁷ comptent entre 14 000 et 53 000 habitants. Si les modèles exposés ci-dessus s'appliquaient, l'alternative serait la suivante. Soit, au nom du modèle centre-périphérie, l'attractivité de ces villes dépérirait face à l'attraction des grandes métropoles régionales que sont Marseille, Nice, Toulon et Avignon ou ne dépendrait que de ces quatre métropoles pour celles bénéficiant de leur proximité. Soit, au nom du modèle de l'économie résidentielle, l'attractivité de ces villes ne reposerait que sur leur capacité à capter des revenus de l'extérieur. Or, l'étude des aspects qualitatifs⁸ et quantitatifs⁹ des quatorze villes moyennes non littorales de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur a permis d'élaborer une typologie finale en cinq catégories de villes moyennes aux caractéristiques d'attractivité et aux enjeux de développement différents. Et les ingrédients explicatifs de chaque type infirment les deux grandes théories économiques en vogue. Cela ne signifie pas que ces théories sont totalement sans intérêt, mais tout du moins, qu'elles ne s'appliquent systématiquement. Elles ne permettent donc pas de décrire toute la réalité territoriale.

par
Gérard-François
DUMONT*
et
Laurent
CHALARD*

* Université de Paris-Sorbonne.
Laboratoire ENEC

1. Que nous avons défini comme « l'aptitude d'un territoire aux diverses échelles à développer des activités ». Cf. Dumont, Gérard-François, Chalard, Laurent et Population & Avenir, *Les métropoles régionales intermédiaires en France : quelle attractivité ?*, Paris, La Documentation française, 2007.

2. Ainsi que pour son analyse des modèles du commerce mondial.

3. Walther, Olivier, « Paul Krugman : (presque) un Nobel de géographie », *Articulo*, 2008.

Les cinq variétés de la typologie

Les villes moyennes régionales favorisées par des logiques métropolitaines, donc à dominante d'emplois externes, sont au nombre de trois : Istres, Miramas et L'Isle-sur-la-Sorgue. Leur attractivité se trouve directement liée à un ensemble urbain beaucoup plus large, une aire métropolitaine. Il s'agit en l'occurrence de celle de Marseille pour les deux premières. Leur statut de ville nouvelle, à proximité de grands projets industriels décidés à compter des années 1960, leur donne une nature, au moins partielle, de villes satellites. Quant à l'Isle-sur-la-Sorgue, son attractivité ne peut se comprendre sans l'inscription de cette ville dans l'aire d'Avignon. Ces trois unités urbaines exercent donc des fonctions résidentielles pour des actifs qui vont travailler dans d'autres communes, le tissu économique local apparaissant insuffisant pour offrir un emploi à toute leur population active. L'attractivité de ces villes est donc fort dépendante d'une échelle géographique beaucoup plus large que le périmètre de leur unité urbaine.

Une seule ville, Gap, appartient à la catégorie des villes moyennes régionales non littorales à l'attractivité fondée sur du tertiaire non marchand et marchand. Elle se distingue des quatre autres villes moyennes que nous désignons ci-après « à dominante tertiaire non marchand et résidentielle » par des fonctions plus complètes, apparaissant moins spécialisées. Son attractivité bénéficie d'une importante fonction administrative, mais ses activités tertiaires marchandes offrent un large éventail, tandis que l'industrie y demeure quasiment inexistante. Gap a acquis un poids démographique non négligeable de ville la plus peuplée entre Grenoble et Aix-en-Provence, ce qui en fait un pôle incontesté des Alpes du Sud.

Troisième catégorie, les villes moyennes régionales à dominante tertiaire non marchand et résidentielle sont au nombre de quatre : Druguignan, Digne-les-Bains, Briançon et Brignoles. Ces villes bénéficient en quelque sorte d'une rente, d'une part en raison de leur statut administratif de préfecture ou de sous-préfecture, d'autre part par une présence militaire pour deux d'entre elles, Druguignan et Briançon (en diminution pour cette dernière). Cette situation leur assure une bonne santé relative, par les emplois directs et induits qu'elle engendre. En outre, Digne-les-Bains et Briançon trouvent un autre important élément d'attractivité dans la fonction touristique liée à leurs atouts géographiques. Sans oublier l'attractivité liée au thermalisme.

Les quatre villes moyennes régionales non littorales à dominante tertiaire marchand, appuyé par d'autres activités, forment un quatrième type : Cavaillon, Orange, Manosque et Salon-de-Provence. Ces villes exercent des fonctions administratives négligeables, se présentant comme de simples chefs-lieux de canton. La faiblesse du tertiaire non marchand pourrait y apparaître, au premier abord, comme un élément défavorable. Mais, en corollaire, elle semble exercer un rôle stimulant de leur activité économique : ces villes sont par conséquent obligées de compter sur d'autres activités (tertiaires marchandes et/ou industrielles) pour être attractives, parfois en s'appuyant sur leur relative proximité des grandes métropoles voisines (Avignon et Aix-Marseille). Elles sont tournées, selon les cas, vers l'industrie agroalimentaire, l'industrie cosmétique ou les secteurs du commerce et des transports.

Cinquième et dernière catégorie, les deux villes moyennes régionales non littorales en « reconversion », Arles et Apt, avaient une économie caractérisée par des fonctions traditionnelles, en l'occurrence industrielles, qui ont périclité. Il s'agit pour elles de s'inscrire dans une dynamique de reconversion, ce qui est toujours long.

Cette typologie finale de l'étude précitée est-elle conforme aux résultats attendus par les deux modèles économiques en vogue ?

1. LES 14 VILLES MOYENNES NON LITTORALES ET LES 4 MÉTROPOLIS DE LA RÉGION PACA (FRANCE)



2. LA TYPOLOGIE DE L'ATTRACTIVITÉ DES VILLES MOYENNES NON LITTORALES DE LA RÉGION PACA AU DÉBUT DES ANNÉES 2000 : UNE TYPOLOGIE QUI INFIRME LES DEUX MODÈLES LES PLUS RÉPANDUS

Selon les indicateurs de situation	Selon les indicateurs cinétiques	
	Évolution favorable	Évolution défavorable
Situation favorable	Gap, Istres, L'Isle-sur-la-Sorgue, Salon-de-Provence	Briançon, Druguignan, Manosque
Situation défavorable	Brignoles, Cavaillon, Miramas	Apt, Arles, Digne-les-Bains, Orange

L'infirmité du modèle centre-périphérie

La première approche théorique, fondée sur un modèle centre-périphérie, paraît *a priori* confirmée dans certains cas. L'attractivité de certaines villes moyennes non littorales semble, selon ce modèle, fondée sur le rôle déterminant de la proximité d'un centre. Effectivement, L'Isle-sur-la-Sorgue, Cavaillon, Istres ou Miramas bénéficient de leurs échanges avec les centralités de leur aire métropolitaine. Mais leur attractivité économique ne peut être réduite au modèle de Krugman, car elle dépend aussi d'autres éléments endogènes, comme l'agroalimentaire à Cavaillon, le commerce d'antiquités à L'Isle-sur-la-Sorgue ou l'industrie aéronautique à Istres. En outre, le modèle de Krugman n'apparaît guère s'appliquer pour les dix autres villes étudiées dont il serait erroné de penser qu'elles n'exerceraient que des fonctions de relais dépendantes des quatre grandes métropoles de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

L'idée que l'attractivité d'une ville serait fondée uniquement selon une logique centre-périphérie est non seulement démentie par les analyses de l'étude, mais aussi par le fait qu'il n'existe plus ni de territoire centre, ni de territoire périphérique¹⁰. D'une part, tout territoire qui est considéré comme un centre pérenne se trouve, du fait de la globalisation, périphérique par rapport à certaines décisions politiques, ou dépendant des sièges sociaux des entreprises qui y possèdent un

4. Que l'on doit initialement à Werner Sombart (1916), et qui a été généralisée par des auteurs comme Homer Hoyt (1954), Douglass North (1955) ou Tiebout (1956).

5. Davezies, Laurent, *La République et ses territoires : La circulation invisible des richesses*. Paris, le Seuil, 2008.

6. Dumont, Gérard-François, Chalard, Laurent et Population & Avenir, *La géographie comparative de l'attractivité des villes moyennes non littorales dans la dynamique régionale des territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur*, Paris, Population & Avenir, 2009, 168 pages. Étude réalisée avec le concours de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Cette étude peut être envoyée sous format pdf sur simple demande à population-avenir@wanadoo.fr

7. Apt, Arles, Briançon, Brignoles, Cavaillon, Digne-les-Bains, Druguignan, Gap, L'Isle-sur-la-Sorgue, Istres, Manosque, Miramas, Orange, Salon-de-Provence.

8. C'est-à-dire : le site, la situation, la zone de chalandise, la diversité de l'économie locale...

9. C'est-à-dire : la démographie, l'emploi, le logement, les revenus...

10. Dumont, Gérard-François, « La stratégie d'aménagement des territoires français et la mondialisation », dans : Wackermann, Gabriel (direction), *La France : aménager les territoires*, Paris, Editions Ellipses, 2008.

établissement. Gap est un centre pour sa zone d'emploi, mais une périphérie vue de Paris, Marseille ou Grenoble. D'autre part, tout territoire jugé comme périphérique peut se révéler être un centre pour une autre échelle géographique, soit par le déploiement périodique d'activités temporaires, soit par une spécialisation spécifique. Ainsi L'Isle-sur-la-Sorgue est-elle une périphérie vue d'Avignon, mais un centre sous le cri-tère du secteur des antiquités.

Autrement dit, l'analyse de Paul Krugman aurait pu déboucher sur le constat d'une insuffisante attractivité structurelle des villes moyennes non littorales, fondée sur leur dépendance des grandes agglomérations régionales. Or l'analyse factuelle, réalisée par un traitement des données quantitatives et sur une méthodologie qualitative, dément qu'une telle théorie s'applique dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Faut-il alors penser que le modèle de l'économie résidentielle est plus pertinent ?

L'infirmité du modèle de l'économie résidentielle

En réalité, vue de Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette théorie présente deux limites, conceptuelles et factuelles. Sur un plan conceptuel, il apparaît par exemple discutable de classer l'industrie touristique comme relevant d'un développement exogène alors que son intensité dépend souvent des

efforts endogènes conduits pour la promouvoir, comme l'attestent de nombreuses comparaisons. Au plan factuel, cette théorie, comme celle de Krugman, peut effectivement expliquer quelques éléments d'attractivité. Par exemple, elle s'applique dans une certaine mesure à Digne-les-Bains, mais seulement partiellement à Gap et encore moins à Manosque ou Cavaillon. Mais elle ne fournit nullement d'explication générale à l'attractivité comparée des villes moyennes non littorales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Tout territoire a de l'avenir

Puisque l'attractivité des villes moyennes non littorales de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur n'est nullement prisonnière ni du modèle centre-périphérie, ni du modèle de l'économie résidentielle, cela signifie que l'avenir est largement ouvert : il dépend des politiques conduites, des capacités à innover ou à renouveler la valorisation des atouts préexistants, de l'inventivité de leurs ressources humaines et de la qualité de la gouvernance territoriale.

Toutefois, on pourrait reprocher à l'étude de ne porter que sur une région française, mais il faut rappeler que nombre d'analyses de l'économie urbaine se sont également fondées sur des territoires limités¹¹. En outre, la diversité des situations analysées laisse penser qu'il n'y a aucune raison que les enseignements de l'étude sur la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ne valent pas dans d'autres régions de France, d'Europe ou du Monde. ●

11. À l'exemple de Von Thünen s'appuyant sur la région de Rostock.

Adhérer

à l'association
Population & Avenir
reconnue d'utilité publique

C'est soutenir son action

- développement de la culture démographique
- traitement de l'information démographique, géographique et sociale
- analyse sous l'éclairage révélateur de la science de la population
- propositions pour l'avenir
- diffusion pédagogique au service de la citoyenneté

■ **Oui, j'adhère à l'association**
Population & Avenir

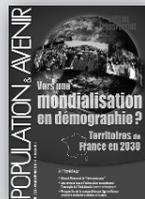
Cochez la case de votre choix

Adhésion 2010 **25 €**
Membre actif **50 €**
Soutien **100 €**

Membre bienfaiteur
à partir de **150 €** €

66 % de la cotisation ou du don supplémentaire à Population & Avenir, association reconnue d'utilité publique, est déductible, à la hauteur de 20 % du revenu imposable (art. 238 bis du CGI).
Nous vous enverrons un reçu fiscal.

Commander la collection 2009



n° 691
• La mondialisation s'applique-t-elle en démographie ?
Tendance et perspectives pour le XXI^e siècle.
• Les régions face à l'intégration européenne : l'exemple de l'Andalousie (dossier pédagogique, programme de 1^{re}).



n° 692
• Territoires français : les services, sources de la création d'emploi.
• Croissance de la population et risques : l'exemple de la Caraïbe (dossier pédagogique, 2^e).



n° 693
• L'Union européenne « Unie dans la diversité ».
• Où sont les hommes sur la Terre ? Étude de cas sur l'Asie du Sud et de l'Est. (dossier pédagogique, 6^e).



n° 694
• Recomposition des territoires : les douze France.
• Les femmes dans la société française depuis 1945. (dossier pédagogique, Terminale ou 1^{re}).



n° 695
• Zéro SDF, est-ce possible ?
• Habiter des espaces à fortes contraintes (dossier pédagogique, 6^e).
• Géographie mondiale des populations : un tableau de bord de 206 pays.

Règlement à adresser à : Population & Avenir, 35, av. Mac-Mahon, 75017 Paris.

- par chèque bancaire à l'ordre de Population et Avenir
- par virement à notre CCP PARIS 152-17 W.
- par carte bancaire sur www.population-demographie.org (paiement sécurisé)

VOS COORDONNÉES

M. Mme Mlle

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ Fax _____

Mail _____

■ **La collection**
2009 • 40 € =

■ n° 691 • 10 € x =

■ n° 692 • 10 € x =

■ n° 693 • 10 € x =

■ n° 694 • 10 € x =

■ n° 695 • 10 € x =

TOTAL